

LA CHARTE

Ce qui nous guide

1. Les trois postulats

1.1 Ce que nous sommes

Au service des personnes en situation de handicap, la Fondation de Vernand est un acteur civil qui contribue à la cohésion sociale. Elle entend assumer sa responsabilité sociétale dans une perspective de développement durable. Par son action, elle participe au bien commun.

1.2 Ce pourquoi nous existons

UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE AVEC LES MÊMES DROITS POUR CHACUN

C'est peut-être impossible, mais nécessaire

La Fondation de Vernand se veut contributrice à une **société inclusive**, ouverte dans tous les domaines à l'ensemble de ses citoyens, favorisant leur participation sociale¹, culturelle et civique, et l'exercice de leurs droits. Si une visée inclusive² pour tous est un objectif peut-être impossible, cheminer pour l'atteindre est une nécessité, et ce processus est sa ligne d'horizon.

1.3 Ce qui nous fédère

Notre démarche est sous-tendue par ces principes:

- L'être humain se développe et apprend tout au long de la vie;
- On construit à partir des capacités et non des déficiences;
- Les personnes vulnérables que nous accompagnons ont le droit d'attendre le meilleur de nous.

*«Le seul lien natif entre les hommes, c'est la vulnérabilité»
Charles Gardou*

¹ La pleine participation sociale ou la situation de handicap en référence à la Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF) et au Processus de Production du Handicap (PPH) est la résultante de l'interaction d'un individu, avec ses ressources, ses limites et son environnement. Nous œuvrons autant à développer les compétences, à pallier les déficiences de la personne, qu'à adapter son milieu.

² La visée inclusive repose sur la capacité d'une société de s'adapter à chacun de ses membres pour lui permettre d'exercer l'entier de ses droits, quelles que soient ses déficiences et vulnérabilité. En cela, l'approche inclusive s'oppose à l'exclusivité qui vise à réserver des domaines à certains privilégiés. Si l'intégration demande à l'individu de faire des efforts pour trouver sa place dans un système, la visée inclusive implique que la société s'efforce de créer les conditions pour garantir l'égalité en droits de tous ses citoyens.

2. Les trois orientations et les deux valeurs: ce qui nous engage

Nous appuyant sur ces postulats, nous développons nos activités en privilégiant les trois orientations et les deux valeurs suivantes :

2.1 Les orientations

LA SINGULARITÉ

C'est assurément exigeant, mais nécessaire

Tous ont les mêmes droits, mais les modalités d'exercice de ceux-ci doivent être adaptées en fonction de l'individu et de ses possibilités. Nous considérons chaque personne dans sa **singularité**, avec son histoire, son potentiel, ses besoins. Cette vision nécessite une **évaluation** permettant de définir une réponse adaptée et personnalisée. La diversité de notre **palette de prestations** nous permet d'offrir un accompagnement sur mesure. Nous collaborons avec des ressources externes pour compléter notre offre et affiner nos projets d'accompagnement ou d'apprentissage.

LE BIEN-ÊTRE

C'est possible et nécessaire

Les projets individualisés ont pour but **le bien-être**, la qualité de vie, l'épanouissement des compétences et de la personnalité de chacun, voire le maintien des acquis ou l'accompagnement des pertes. Il s'inscrit dans un **continuum existentiel** qui recouvre autant l'évolution dans le courant de la vie, de la naissance, l'enfance, l'adolescence, l'âge adulte, la vieillesse et la fin de vie, que la complexité de la vie qui font la richesse de l'humain dans tous les domaines de l'activité humaine (la gestion de la vie quotidienne, la formation, le travail, la citoyenneté, les relations affectives, la culture, etc.).

UN ESPRIT PARTENAIRE

C'est certainement difficile, mais nécessaire

Ensemble nous pouvons tout tenter, ce que seul nous ne pouvons faire. Les projets d'accompagnement sont développés dans un esprit **partenaire** avec:

- les enfants, les élèves ou les adultes qui en sont les légitimes propriétaires, en sont les acteurs principaux; nous visons ainsi à développer leur autodétermination;
- les parents ou les représentants légaux qui sont détenteurs de responsabilités spécifiques, de connaissances et de savoirs indispensables à la cohérence et à l'efficacité de leur accomplissement;
- les professionnels internes et externes, au service de leur réalisation par un travail en réseau et en complémentarité.

«La posture des parents ou des professionnels ne peut être qu'émancipatoire s'ils veulent vraiment promouvoir l'autonomie des personnes qu'ils accompagnent.»

Jean-Louis Korpès

2.2 Les valeurs

Nos valeurs n'ont de sens que si elles s'incarnent dans nos pratiques. Elles nous permettent d'évaluer nos actions pour en garantir la cohérence avec nos idéaux. La Fondation de Vernand ne défend pas seulement le droit de vivre, mais celui d'exister.

L'ÉQUITÉ

L'équité consiste à régler sa conduite sur le sentiment naturel de ce qui est juste, pour que chacun dispose des mêmes droits. Elle est indissociable d'une visée inclusive, qui aspire au partage équitable d'un patrimoine commun humain et social, qui ne peut être le privilège de quelques-uns.

Nous nous référons aux droits de l'Homme et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées de l'ONU pour que les personnes que nous accompagnons aient la possibilité effective d'exercer ces droits et que chacun ait une vie citoyenne.

LE RESPECT

Agir avec respect, c'est prendre en compte les fragilités (assurer la protection), le libre-choix (auto-détermination et autonomisation) et la singularité (des besoins, des désirs et aspirations, des projets, des potentiels et ressources, de la culture).

Le respect nous conduit à porter de la **considération**, reconnaître la **valeur intrinsèque et inaliénable** de chaque personne et de sa **dignité** humaine en toute circonstance.

LES LIGNES DIRECTRICES

Là où nous voulons aller

Découlant de la Charte et en lien avec les politiques scolaires et sociales vaudoises, ces lignes directrices donnent une image de ce que la Fondation de Vernand a pour ambition d'être en **2022**.

1. Pour contribuer à une société plus inclusive

La Fondation de Vernand est le partenaire des centres de vie infantine et des établissements scolaires pour un accueil et une scolarité inclusifs des enfants et des élèves en situation de handicap pour les régions de l'Ouest vaudois et Ouest lausannois.

(...) La Fondation de Vernand, est le leader de l'accompagnement à domicile des adultes en situation de handicap, pour les régions lausannoise, du Gros de Vaud, de la Broye, de l'Ouest et du Nord vaudois.

La Fondation de Vernand est un partenaire d'entreprises et de collectivités publiques pour permettre l'insertion professionnelle via du job coaching ou fournir des prestations de service via des structures présentes au cœur du tissu économique.

Une visée inclusive et la citoyenneté sont au cœur de notre action; la recherche de fonds, le mécénat et le bénévolat permettent de multiplier les occasions de les concrétiser.

2. Pour favoriser le bien-être et considérer chacun dans sa singularité

La Fondation de Vernand favorise l'accès aux prestations en milieu ordinaire chaque fois que cela est judicieux, et pour cela utilise ou adapte les outils d'évaluation à disposition.

Pour respecter le continuum existentiel et la réponse à la singularité des besoins, nous avons étendu notre palette de prestations vers les domaines des troubles du spectre de l'autisme (comprenant les troubles envahissants du développement), de la formation des jeunes adultes et de la formation continue dans le cadre professionnel des adultes en situation de handicap, de l'insertion dans le monde du travail et nous avons accru notre capacité d'accueil pour les personnes vieillissantes.

La Fondation de Vernand effectue une veille active pour rester à l'avant-garde des concepts. L'utilisation des outils, nouvelles technologies, ainsi qu'une approche pragmatique, permettent d'offrir un accompagnement personnalisé.

La Fondation de Vernand est particulièrement attentive à l'évolution des besoins des personnes vieillissantes et ajuste son accompagnement en intégrant les soins palliatifs ainsi qu'en adaptant son dispositif institutionnel.

3. Pour cultiver un esprit partenaire

(...) Pour entretenir son partenariat avec les services publics, les institutions, les milieux associatifs et les centres de formation, la Fondation de Vernand partage ses compétences et ses expériences; elle contribue ainsi à améliorer la qualité des prestations offertes dans le canton de Vaud, en cohérence avec la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapée (LAIH) et la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), en particulier dans les domaines de:

- l'éducation précoce;
- la scolarisation inclusive;
- la formation de jeunes adultes;
- l'accompagnement des troubles du spectre de l'autisme
- l'accompagnement social et professionnel en milieu ordinaire;
- le vieillissement et les soins palliatifs;
- la gouvernance, la gestion administrative et financière.

A l'interne, pour soutenir l'action des professionnels, renforcer les synergies et potentialiser les compétences, des dispositifs transversaux sont mis en place dans les domaines de la communication et des RH, de la formation et de la recherche, de la maintenance, de la sécurité et de la santé, de l'approche inclusive et de la qualité de l'accompagnement des enfants et adultes atteints d'autisme ou de déficience intellectuelle.

Par des démarches mobilisant l'intelligence collective et en associant les parties prenantes (en particulier les personnes accompagnées et leur famille), les différentes structures de la Fondation de Vernand définissent et rendent visibles leur mission spécifique et leur organisation efficiente pour répondre à la diversité des besoins et aspirations. La recherche de l'équilibre entre les demandes des familles ou des personnes accompagnées et les missions (compte-tenu des ressources, des contraintes conjoncturelles et politiques) est au cœur des préoccupations des collaborateurs.

4. Pour assumer notre responsabilité sociale et environnementale

Avec des structures encore plus décentralisées et diversifiées, la cohésion de la Fondation de Vernand est assurée par une culture, des valeurs, des concepts et une organisation commune qui intègrent la responsabilité sociale et le développement durable. La Fondation de Vernand est une organisation apprenante reposant sur l'engagement et la coopération de ses collaborateurs.

En offrant des opportunités de formation aux étudiants et apprentis, en diffusant ses compétences via ses professionnels dans les lieux de formation dans les domaines mentionnés au point 2.3. et dans le respect de l'accomplissement de leur mission principale, la Fondation contribue au développement de professionnels compétents, porteurs de nos visées inclusives.

* * *
* *
*

Adopté par le Conseil de Fondation, le 2 octobre 2012.
Modifié et adopté par le Conseil de Fondation, le 9 mars 2016

Le Conseil de Fondation évaluera la nécessité d'actualiser ce document en 2015 et en 2018 au-moins, puis le reconsidérera dans son entier au plus tard en 2021.